

Sujet : PC 021 023 24 B0004 - Projet de parc agrivoltaïque - Arnay-le-duc

De : dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct (par AdER) <dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

Date : 17/06/2025 à 16:34

Pour : PARIS Delphine - DDT 21/SUCAT/ADS <delphine.paris@cote-dor.gouv.fr>, "emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr" <emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Le projet photovoltaïque sur le territoire de la commune d'Arnay-le-Duc (21) transmis par courriel en date de ce jour, ne présente pas une gêne significative pour les armées du point de vue aéronautique.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des anciens combattants et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées et des anciens combattants, le projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, il devra également recueillir l'avis de l'état-major de la zone de défense de Metz, en copie de ce courriel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Division Environnement Aéronautique
DSAE / DIRCAM / SDRCAM Nord

SDRCAM Nord – Site Mailloux
Base Aérienne 705 – Cinq Mars la Pile – RD 910
37076 TOURS CEDEX 02

dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr



De : PARIS Delphine - DDT 21/SUCAT/ADS <delphine.paris@cote-dor.gouv.fr>

Envoyé : mardi 17 juin 2025 16:25

À : dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>; emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct <emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr>

Objet : PC 021 023 24 B0004 - Projet de parc agrivoltaïque sur la commune d'Arnay-le-duc

Bonjour,

Nous avons reçu, pour instruction, la demande de permis de construire suivante PC 021 023 24 B0004 sur la commune d'Arnay-le-duc (21230), concernant un projet de parc agrivoltaïque.

Vous trouverez ci-joint le dossier pour avis.

Vous avez 1 mois à compter de cette date pour nous apporter votre avis favorable ou défavorable concernant ce projet, au-delà l'avis sera automatiquement réputé favorable.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

--

Delphine PARIS

Instructrice Application du droit des sols (ADS)

Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires (SUCAT)

Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or

57 rue de Mulhouse 21000 DIJON

Tel : +33 3 80 29 42 44

www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-
D'OR**

Direction
Départementale
des Territoires
de Côte-d'Or

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- Arnay-le-Duc (21) - 1 PC signé.pdf (104 Mo)
- Arnay-le-Duc (21) - 2A EIE.pdf (73 Mo)
- Arnay-le-Duc (21) - 2B RNT.pdf (12 Mo)
- 250404_ARNAY-LE-DUC_PC_modifié avril 2025.pdf (104 Mo)

4 fichiers, taille totale: 292 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 17 juillet 2025 à 16:25 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=sJfG-aZrHWf-qMd5eQBXdcdBt2nagjQCtdNOrygSqf0>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.16

© Ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique

— Pièces jointes :

Instructions de téléchargement (fr).html

1,6 Ko